

ANNÉE
SCOLAIRE

2023
2024



BOURGES

Service
Accueil Familles

FICHE DE RÉINSCRIPTION

CENTRE DE LOISIRS DU 10 JUILLET 2023 AU 5 JUILLET 2024

Fiche de réinscription en centre de loisirs - Version révisée 2022 - Service Accueil Famille - Ville de Bourges

Ce document PDF est modifiable. Pour cela il suffit de cliquer dans la case à remplir, idem pour les cases à cocher.

À REMPLIR INTÉGRALEMENT : TOUT DOSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN COMPTE.

Pièces à fournir uniquement en cas de changement de situation ou d'informations personnelles :

- Copie du livret de famille,
- fiche sanitaire à compléter et à retourner,
- le numéro d'allocataire CAF du Cher,
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- si MSA fournir dernière attestation de quotient familial.

1 / Renseignements relatifs aux responsables légaux :

- Merci de mettre à jour les numéros de téléphones et de remplir impérativement les lignes de couleur.

	Représentant.e 1			Représentant.e 2		
Nom de naissance						
Nom d'usage (marital)						
Prénom						
Date et lieu de naissance						
Adresse complète						
Situation Familiale	marié.e divorcé.e séparé.e	veuf.ve vie maritale célibataire	remarié.e /pacsé.e	marié.e divorcé.e séparé.e	veuf.ve vie maritale célibataire	remarié.e /pacsé.e
Résidence de l'enfant	oui non			oui non		
Autorité Parentale	oui non			oui non		
NOM et Prénom conjoint.e (si remarié.e ou pacsé.e)						
N°CAF						
Profession						
Nom de l'employeur						
Téléphone du domicile						
Téléphone portable						
Téléphone professionnel						
Adresse courriel (@)						

2 / Renseignements relatifs aux enfants à inscrire :

	1 ^{er} enfant		2 ^e enfant		3 ^e enfant	
NOM						
Prénom						
Sexe						
Date et lieu de naissance						
École						
Classe (en 2023-2024)						
Allergie Alimentaire*	oui non		oui non		oui non	
Repas sans porc	oui non		oui non		oui non	

3 / En cas de placement chez une famille d'accueil :

NOM et Prénom :

Téléphone(s) :

Adresse :

N° CAF de l'assistante familiale :

*** EN CAS D'ALLERGIE ALIMENTAIRE,**
et pour la sécurité de votre enfant, nous ne pourrions l'accueillir dans l'immédiat.
Vous devrez prendre contact avec la médecine scolaire au 02 48 65 29 92 pour élaborer un « Plan d'Accueil Individualisé » (PAI).

COMMENT PROCÉDER AU RENOUELEMENT DES INSCRIPTIONS CENTRE DE LOISIRS :
1 / Soit en retournant la fiche complétée (accompagnée des pièces justificatives le cas échéant) par mail : inscriptions-periscolaires@ville-bourges.fr
2 / Soit sur rendez vous en mairie centrale ou mairie annexe.

4 / Personnes majeures autorisées à venir chercher l'enfant : (autre que représentants légaux)

NOM et Prénom : Téléphone(s) :
Lien avec l'enfant :
NOM et Prénom : Téléphone(s) :
Lien avec l'enfant :

5 / Autorisations : (rayez les mentions inutiles) :

Je donne, je ne donne pas mon accord pour que mon (mes) enfant(s) participe(nt) à titre gracieux à une prise de vue audiovisuelle ou photographique durant les activités de la Structure et qui pourra être utilisée par la Ville de Bourges pour ses diverses parutions.

J'autorise, je n'autorise pas mon enfant de plus de 7 ans à rentrer seul au domicile.

6 / Renseignements relatifs aux inscriptions aux centres de loisirs (été 2023, mercredis et vacances) :

Demande de renouvellement d'inscription au centre de loisirs, merci de préciser pour chaque période les modalités de transport de(s) enfant(s) : soit individuel (enfant déposé et/ou récupéré par ses parents), soit transport par car (cars assurés par la ville), soit accueil avant et après centre à Auron.

- Toute inscription est subordonnée à un droit d'inscription annuel de 2,35 € par enfant (non remboursable si déménagement ou non-fréquentation).

Les cartes de centres vous seront adressées par courrier ultérieurement.

Merci de renseigner au mieux les éléments ci dessous en vous aidant des indications renseignées sur la carte de centre de cette année. Vous pouvez consulter les circuits de car sur le site de la ville.

1 ^{er} enfant	2 ^e enfant	3 ^e enfant
*Mercredis : oui non Individuel Car Arrêt de car Accueil avant et après centre	*Mercredis : oui non Individuel Car Arrêt de car Accueil avant et après centre	*Mercredis : oui non Individuel Car Arrêt de car Accueil avant et après centre
*Petites vacances : oui non Individuel Car Arrêt de car Accueil avant et après centre	*Petites vacances : oui non Individuel Car Arrêt de car Accueil avant et après centre	*Petites vacances : oui non Individuel Car Arrêt de car Accueil avant et après centre
*Été 2023 : oui non Individuel Car Arrêt de car Accueil avant et après centre	*Été 2023 : oui non Individuel Car Arrêt de car Accueil avant et après centre	*Été 2023 : oui non Individuel Car Arrêt de car Accueil avant et après centre

Pour rappel : L'accueil avant et après centre d'Auron est ouvert de 7 h 30 à 8 h 30.

Le service est facturé 3.34 € par jour et par enfant.

Les centres sont ouverts de 8 h 30 à 18 h.

Possibilité de déposer les enfants dans les centres entre 8 h 30 et 9 h 30 et de les récupérer entre 16 h 30 et 18 h.

7 / Renseignements obligatoires relatifs à la facturation:

NOM et Prénom du Redevable :
(Personne qui assumera le règlement des sommes dues à la Ville.)

8 / Communication:

Acceptez-vous de recevoir des informations relatives aux activités périscolaires : campagne d'inscriptions, mouvement de grève, réservations des places en centres de loisirs... ?
(ces envois excluent toute démarche commerciale).

oui non Si oui, par SMS par courriel

Je soussigné(e),

père, mère, tuteur légal de(s) l'enfant(s) déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et s'engage à faire connaître au Service Accueil Familles toutes modifications utiles ; (quotient familial, situation familiale, emploi, adresse...)

Fait à Bourges, le

Signature :

ENVOYEZ CE
FORMULAIRE EN
CLIQUANT ICI.

